

TENNIS DE TABLE

Tournoi National B d'Aubenas-Vals

Gymnase Roqua, 32 Chem. de Roqua, 07200 Aubenas

**Samedi 12 Septembre et Dimanche 13 Septembre
2026**

Règlement

Homologué par la Fédération Française de Tennis de Table

Numéro homologation : XXXXXX

41 Tables – Dotation : 4500€ dont 4180€ en espèce

Juge arbitre : **Véronique Milhe-Poutingon (JA3, licence 6930161 du TT SAINT GENIS LAVAL)** et sera assistée par **Kévin Di Méo (JA2)** et **Paul Gavalda-Naud**.

Le responsable du tournoi est : **Kévin Di Méo (licence 072930 de l'ATTAV)**

Liste des tableaux

12 Sept	N°	Tableaux	Horaire Lancement	Joueurs Max	1er	2ème	3/4	5 à 8
	A	NC à 699	9h45	48	40€	20€	10€	Lot
	B	NC à 899	12h30	60	50€	20€	10€	Lot
	C	NC à 1099	8h30	72	60€	30€	10€	Lot
	D	NC à 1299	11h15	72	60€	30€	10€	Lot
	E	700 à 1499	10h	72	70€	35€	15€	Lot
	F	700 à 1699	13h30	60	90€	40€	20€	Lot
	G	900 à 1899	12h15	60	100€	50€	25€	Lot
	H	1100 à 2099	8h45	48	175€	75€	30€	15€
	I	1300 à TS	11h	48	325€	150€	65€	30€

- **Le pointage doit être effectué 30 min avant l'horaire de lancement au plus tard**

- **L'organisation se laisse le droit d'ouvrir les tableaux E, F, G, H et I à des joueurs moins bien classés que le classement minimum en fonction du taux de remplissage**

13 Sept	N°	Tableaux	Horaire Lancement	Joueurs Max	1er	2ème	3/4	5 à 8
	J	NC à 599	9h45	48	40€	20€	10€	Lot
	K	NC à 799	12h30	60	50€	20€	10€	Lot
	L	NC à 999	8h30	72	60€	30€	10€	Lot
	M	NC à 1199	11h15	72	60€	30€	10€	Lot
	N	600 à 1399	10h	72	70€	35€	15€	Lot
	O	600 à 1599	13h30	60	90€	40€	20€	Lot
	P	800 à 1799	12h15	60	100€	50€	25€	Lot
	Q	1000 à 1999	8h45	48	175€	75€	30€	15€
	R	1200 à TS	11h	48	325€	150€	65€	30€
	S	TC Dame	14h30	48	100€	50€	25€	Lot

- **Le pointage doit être effectué 30 min avant l'horaire de lancement au plus tard**
- **L'organisation se laisse le droit d'ouvrir les tableaux N, O, P, Q, R et S à des joueurs moins bien classés que le classement minimum en fonction du taux de remplissage**

Droits d'engagement

Tarif par jour : 9€ pour 1 tableau - 17€ pour 2 tableaux - 23€ pour 3 tableaux

Le droit d'engagement sur le tableau TC Dame est fixé à 5€.

Modalités d'inscription

Inscription uniquement en ligne sur le site <https://tournoi-attav.web.app> (sous condition de places disponibles), **votre inscription n'est validée qu'à réception du paiement.**

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et

sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « En règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, datant de moins d'un an.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
 - Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Attestation de la licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Accès à l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS)
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Mode de Paiement

Paiement sécurisé par carte bancaire via internet **jusqu'au 11 Septembre 2026** sur le site internet (<https://tournoi-attav.web.app/>)

Article 1 : Les parties se déroulent sur 41 tables au maximum.

Article 2 : Ouverture de la salle à partir de 7h30. Début des tableaux à 8h30 le samedi et le dimanche. Début du pointage une heure avant le début de chaque tableau, fin du pointage **30 minutes** avant le début du tableau. Au moment du pointage, présentation obligatoire de la licence 2025-2026, phase 2. Tout joueur non pointé à l'heure de fin de pointage ne pourra pas participer au tableau concerné.

Article 3 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédéral appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points

classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 4 : Les épreuves comprennent 19 tableaux, 9 le Samedi 12 Septembre 2026 et 10 le Dimanche 13 septembre 2026.

Article 5 : Tous les tableaux se joueront par poules de 3, avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe.

La limite de joueurs par tableaux est de 48 à 72 joueurs par tableaux (voir Liste des tableaux)

Article 6 : Les féminines sont autorisées à participer à tous les tableaux. Les masculins sont autorisés à participer à tous les tableaux sauf le TC Dame. Les poussins/poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

Article 7 : Les joueurs licenciés dans une fédération étrangère affiliée à l'ITTF dont le territoire est contigu à la région Auvergne-Rhône-Alpes sont autorisés à participer au tournoi, conformément à la réglementation fédérale applicable aux tournois nationaux de classe B.

Pour l'édition 2026 du Tournoi National d'Aubenas-Vals, cette disposition concerne les joueurs licenciés en **Suisse** et en **Italie**.

Les joueurs concernés devront être en mesure de justifier de leur licence en cours de validité auprès de leur fédération nationale. Le juge-arbitre procédera à leur création dans SPID Déconnecté conformément aux procédures de la FFTT.

Article 8 : Le Samedi et le Dimanche, chaque joueur ou joueuse ne pourra s'inscrire qu'à 3 tableaux maximum avec l'**interdiction de s'inscrire à 2 tableaux commençant à 15 minutes de différences**.

Exception pour les féminines qui pourront participer à 4 tableaux le Dimanche si l'un des 4 tableaux est le TC Dames.

Article 9 : La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les règlements appliqués seront ceux de la F.F.T.T.

Les balles plastiques **ne seront pas** fournies par l'organisateur.

Article 10 : Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur **dès** la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les 2 joueurs.

Article 11 : Le juge-arbitre aura plein pouvoir pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées indispensables, sans restriction.

Article 12 : Tout joueur qui, par sa conduite, causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

De même, si un joueur détériore de façon volontaire le matériel mis à disposition par le club, le club pourrait demander une participation au joueur concerné.

Article 13 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit, notamment par les paragraphes 3.2.4.1, 3.4.2.2. et 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT (référence juillet 2021): « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. »

Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6 des Règles du Jeu FFTT – référence juillet 2021).

Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou autres incidents.

Article 15 : Bar et restauration seront assurés sur place.

Article 16 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 17 : En cas de désistement, [un remboursement de 50% des droits d'inscription](#) est possible sur justificatif médical uniquement.

Article 18 : La constitution des poules et le tirage au sort ont lieu 15 minutes avant le début des tableaux.

Article 19 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou de diminuer les récompenses en fonction du nombre de participants.

Article 20 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers ...)

Article 21 : L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre attention et bienvenue au 3eme Tournoi National d'Aubenas-Vals – édition 2026

Véronique MILHE-POUTINGON
40 rue de la Bussière
69600 OULLINS PIERRE BENITE

Port : 06 21 05 80 23
Mail : vero69tt@gmail.com

ATTESTATION

Je, soussignée Véronique MILHE-POUTINGON, JA3, licenciée au club du TT ST GENIS LAVAL (69230) sous le n° 6930161, m'engage à juge-arbitrer le Tournoi National de catégorie B organisé par le club d'AUBENAS-VALS qui se déroulera les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026.

Fait à Oullins le 06/07/2026

